

# Compte rendu de Conseil municipal du 8 mars 2018

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Excusés : VACHON Séverine (pouvoir V. BERNARDEAU), NOURRIGEON Millie (pouvoir C. DANO).

Absents : RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 18 janvier 2018.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption ou de préférence pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
240, rue André Papot Sect. AH 56	Bâti	864 m <sup>2</sup>
255, rue des Ecoles Sect. 097AB 153	Bâti	325 m <sup>2</sup>
31, Place de l'Hôtel de Ville Sect. A 1477	Bâti	169 m <sup>2</sup>
106, rue de La Rochelle Sect. 097 AC 12	Bâti	1 563 m <sup>2</sup>
95, rue des Coquelicots Sect. 227 ZH 150	Bâti	1 066 m <sup>2</sup>
165, rue des Grands Champs Sect. AH 101	Bâti	1 731 m <sup>2</sup>
<b>DROIT DE PREFERENCE</b>		
Lieu dit Chiron de l'Ipaisse Sect. 227 ZM 13	Bois	2 530 m <sup>2</sup>

## **REGISTRE PUBLIC ACCESSIBILITE**

Vu l'obligation incombant au gestionnaire d'ERP de mettre en place un registre public d'accessibilité pour les bâtiments concernés et après avoir consulté les prestataires susceptibles de répondre à cette demande, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre globale présentée par APAVE au prix de 1 140 € TTC.

## **INSPECTION PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS**

Vu l'obligation incombant à la collectivité de faire procéder à une vérification périodique des équipements tels que les installations électriques, prévention incendie, engins de levage, aires de jeu, équipements sportifs, et après avoir consulté les prestataires susceptibles de répondre à cette demande, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre globale présentée par APAVE, au prix de 2 124 € TTC.

## **PRIX DE L'EAU POTABLE : TARIF 2018**

Compte tenu de l'augmentation du prix de l'eau potable à compter du second semestre 2017, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2018 le prix du service d'eau comme suit :

Part Fixe /compteur / an	67 €
Tarif / m3	1,26 €

## **CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DES OUVRAGES AEP**

La convention de surveillance et d'entretien des ouvrages de distribution d'eau potable étant arrivée à échéance en juin 2017, et considérant la nécessité de renouveler cette prestation pour faciliter la gestion du service d'eau potable, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide à l'unanimité, de conclure une nouvelle convention avec l'entreprise SAUR, pour un coût global de 3 000 € HT / semestre, sur une période de 5 ans.

## **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre du programme de remplacement des lampes énergétivores, la commune peut prétendre au financement PACT de la CAN. Afin de présenter une demande de subvention à ce titre, il convient d'affiner le dispositif technique envisagé et le coût par tranche. Le conseil approuve cette démarche et sera sollicité lors d'une prochaine séance en ce sens.

### **VALEUR VENALE D'UN BATIMENT COMMUNAL (EHPAD)**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe d'une vente à l'EHPAD du bâtiment à usage de remise, situé derrière la bibliothèque, et actuellement mis à sa disposition. Une estimation entre 25 000 € et 30 000 € a été faite par l'étude de Me MENIN, à la demande conjointe des deux parties, pour l'intégralité du bâtiment, et 25 €/m<sup>2</sup> pour la partie de terrain jouxtant l'emprise bâtie. Une offre sera présentée au SIVOM.

### **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : DEMANDE DU FINANCEMENT AUPRES DE LA CAN**

Le projet d'aménagement du centre bourg, inscrit au programme de la municipalité, est en phase préparatoire. La place centrale, actuellement à usage de parking sera requalifiée avec la création d'une halle centrale, de places de stationnement optimisées et de liaisons piétonnières avec l'EHPAD d'une part, vers l'Hôtel de Ville d'autre part, tout en hiérarchisant les voies de circulation afin de réduire la vitesse des véhicules aux abords de la Place.

Le conseil ayant pris connaissance des premières esquisses, valide les grands principes du projet et, autorise le Maire à solliciter une demande de financement auprès du Conseil départemental, via la Communauté d'agglomération de niortais.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Syndicat des 3 rivières : M. Florent Jarriault est nommé président du syndicat.

Séance levée à 22h45